



Introduction en bourse de Poullaillon sur Alternext : fixation de nouvelles modalités d'opération

Ajustement de la fourchette indicative de prix : 5,10 € à 6,90 € par action

Prolongation de la période de souscription jusqu'au 26 novembre

Wittelsheim (Mulhouse), le 19 novembre 2015 :

Poullaillon, groupe familial de boulangerie et de restauration rapide, annonce ce jour un ajustement de sa fourchette indicative de prix de 5,10 € à 6,90 € par action dans le cadre de son introduction en Bourse sur Alternext à Paris. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé le visa n° 15-589 en date du 18 novembre 2015 sur la note complémentaire au Prospectus visé en date du 3 novembre 2015 sous le numéro 15-555.

A l'issue de l'offre à prix ouvert et du placement global, le produit de l'augmentation de capital serait alors de 7,2 M€ (au lieu de 10,0 M€ initialement prévu dans le prospectus visé par l'AMF le 3 novembre 2015 sous le numéro 15-555) sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (soit 6,00 €).

Initialement prévue le 19 novembre 2015, la date de clôture de l'Offre Publique et du Placement Global est désormais fixée au 26 novembre 2015.

L'impact de la modification de la fourchette indicative de prix initiale sur les éléments présentés dans le Prospectus est le suivant:

Nouvelle Fourchette Indicative de Prix :

5,10 € à 6,90 € par action. Sur la base du point médian de la fourchette de prix, la capitalisation boursière théorique de la Société à l'issue de l'Offre, hors Clause d'Extension, s'élèverait à 30,7 M€, incluant 7,2 M€ de produit brut d'augmentation de capital.

Produit brut de l'émission de titres nouveaux

Environ 7,2 M€ pouvant être porté à environ 8,3 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6,00 €).

Le produit brut de l'Offre serait ramené à environ 4,6 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75% (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 5,10 €).

Produit net de l'émission de titres nouveaux

Environ 6,5 M€ pouvant être porté à environ 7,6 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6,00 €).

Le produit net de l'Offre serait ramené à environ 4,0 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75% (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 5,10 €).

Calendrier prévisionnel de l'opération

18 novembre 2015	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note complémentaire au Prospectus
19 novembre 2015	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les nouvelles modalités de l'Offre Diffusion par Euronext de l'avis relatif aux nouvelles modalités de l'Offre
26 novembre 2015	Clôture de l'OPO et du Placement Global*
27 novembre 2015	Centralisation de l'OPO Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la clause d'extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre définitif des Actions Nouvelles allouées dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1 ^{ère} cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris
1 ^{er} décembre 2015	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global Constatation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration
2 décembre 2015	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris

* sauf clôture anticipée

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 26 novembre 2015 à 18 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et pour les achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Teneur de Livre au plus tard le 26 novembre 2015 à 18 heures (heure de Paris).

Révocabilité des ordres

Compte tenu de la prorogation de la date de clôture de l'OPO, conformément au paragraphe 5.3.2 de la Note d'Opération, les ordres émis dans le cadre de l'OPO sont révocables jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre, soit le 26 novembre 2015.

Modification de la fourchette, fixation du prix de l'Offre en dehors de la fourchette (voir la section 5.3.2.3) de la note d'opération faisant partie du Prospectus (la « Note d'Opération »))

Le prix de l'Offre pourrait être librement fixé en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette pourrait être modifiée librement à la baisse. Le prix de l'Offre ou la nouvelle fourchette indicative de prix serait alors communiqué au public dans les conditions prévues au paragraphe 5.3.2.2 ci-dessus en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre.

En conséquence, si la fixation du prix de l'Offre en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou si la modification à la baisse de la fourchette de prix n'avait pas d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre, le prix de l'Offre sera porté à la connaissance du public par le communiqué de presse de la Société et l'avis d'Euronext visés au paragraphe 5.3.2.2 ci-dessus, dont la diffusion devrait intervenir, selon le calendrier indicatif, le 27 novembre 2015, sauf fixation anticipée du prix de l'Offre auquel cas la diffusion du communiqué et de l'avis devrait intervenir, le jour de la fixation du prix de l'Offre.

En revanche, si la fixation du prix de l'Offre en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou si la modification à la baisse de la fourchette de prix avait un impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre, les stipulations du paragraphe 5.3.2.5 ci-dessous seraient applicables.

Le nombre d'Actions Nouvelles pourrait également être modifié librement si cette modification n'avait pas d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre. Dans le cas contraire, les stipulations du paragraphe 5.3.2.5 ci-dessous seraient applicables.

Codes d'identification des titres Poulailon

- Libellé : Poulailon
- Code ISIN : FR0013015583
- Mnémonique : ALPOU
- Compartiment : Alternext
- Secteur d'activité : 3577 – Produits alimentaires (classification ICB)

Intermédiaires financiers

Invest Securities
Corporate Finance

Conseil

Invest Securities
Société de Bourse

Chef de File et Teneur de Livre

Industrie, Bourse, International

Conseil et Listing Sponsor

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 15-555 en date du 3 novembre 2015 ainsi que la note complémentaire au prospectus visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 15-589 en date du 18 novembre 2015 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Poulailon (ZAE Heiden Est - 8, rue du Luxembourg – 68310 WITTELSHEIM) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.poulailon-corp.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et au chapitre 2 de la note d'opération avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Par ailleurs, d'autres risques et incertitudes non connus de la Société à la date du Prospectus ou qu'elle juge aujourd'hui non significatifs pourraient exister et survenir et également perturber ou avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives du Groupe ou le cours des actions de la Société.

A propos de Poulailon

Fort d'un savoir-faire de plus de 40 ans et d'une assise solide dans l'Est de la France, Poulailon est aujourd'hui un groupe familial intégré de boulangerie et de restauration rapide. Depuis la création de la Moricette® en 1973, la maison Poulailon ne cesse d'innover en proposant une large gamme de produits commercialisés à ses 36 points de vente et auprès de ses clients Grands Comptes notamment de la grande distribution. Les produits sont élaborés avec soin dans le respect des traditions. Plus de 500 collaborateurs contribuent chaque jour au succès du groupe qui a réalisé 45,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014 et devrait atteindre 54 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015.

Pour plus d'informations : www.poulailon.fr

Contacts

Poulaillon

Thierry Mysliwicz
Directeur Administratif et Financier

Tél. : +33 (0)3 89 33 89 89
investisseurs@poulaillon.fr

NewCap

Emmanuel Huynh / Valentine Brouchet
Relations Investisseurs

Nicolas Merigeau
Relations Presse

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
poulaillon@newcap.eu

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société POULAILLON dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de POULAILLON aux États-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de POULAILLON ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de POULAILLON n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et POULAILLON n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des États membres de l'Espace économique européen) (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par POULAILLON d'un prospectus dans un État membre autre que la France. En conséquence, les actions de POULAILLON ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie n'est donnée sur la réalisation de ces déclarations prospectives, qui comportent des risques incluant, notamment, ceux décrits dans le document de base enregistré auprès de l'AMF sous le numéro I.15-067 en date du 17 septembre 2015 et qui dépendent de l'évolution des conditions économiques, des marchés financiers et du secteur dans lequel POULAILLON opère.

Les principales conséquences induites par ces révisions sont illustrées par le tableau ci-après :

	Conditions et Modalités Initiales de l'Offre	Conditions et Modalités révisées de l'Offre
Nombre de titres ex ante	3.906.300	3.906.300
Nombre de titres offerts hors clause d'extension	1.204.819	1.204.819
Nombre de titres susceptibles d'être émis via exercice clause d'extension	180 722	180 722
Fourchette de prix	[7,06 € - 9,54 €]	[5,10 € - 6,90 €]
Prix Médian	8,31	6,00
Produit Brut de l'Emission en milieu de fourchette (hors exercice clause d'extension)	10,0 m€	7,2 m€
Produit Brut Minimal de l'Emission (75% des titres offerts, bas de fourchette).	6,4 m€	5,4 m€
Capitalisation sur la base du prix médian et d'un nombre de titres calculé en prenant l'hypothèse d'une souscription à 100% hors exercice clause d'extension.	42,4 m€	30,7 m€
Date de clôture de l'Offre (et de révocabilité des Ordres).	19 nov. 2015	26 nov. 2015
% actions nouvelles dans le capital post opération sur la base d'une souscription à 100%	23,5%	23.5%

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 15 - 555 de l'AMF en date du 3 novembre 2015

Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A - E (A. 1 - E. 7). Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un Prospectus relatif à cette catégorie de valeur mobilière et à ce type d'émetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments. Lorsqu'un Elément n'est pas pertinent pour ce prospectus, il figurera néanmoins dans le résumé suivi de la mention « Sans objet ».

Section E – Offre

E.1 Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p><u>Produit brut de l'émission de titres nouveaux</u></p> <p>Environ 7,2 M€ pouvant être porté à environ 8,3 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6,00 €).</p> <p>Le produit brut de l'Offre serait ramené à environ 4,6 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75% (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 5,10 €).</p> <p><u>Produit net de l'émission de titres nouveaux</u></p> <p>Environ 6,5 M€ pouvant être porté à environ 7,6 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6,00 €).</p> <p>Le produit net de l'Offre serait ramené à environ 4,0 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75% (sur la base d'un prix égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 5,10 €).</p> <p><u>Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital</u></p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 0,7 M€ (en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 6,00 €).</p>
E.2a Raisons motivant l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>Au cours de l'exercice 2014/15, la Société avait défini une enveloppe d'investissements sur 3 ans de 25,7 M€, dont 1,5 M€ pris en charge par IMAVAL, propriétaire du site industriel de Wittelsheim. Sur cette enveloppe, 6,1 M€ ont été investis à fin septembre 2015, dont 3,8 M€ financés par crédit-bail ou emprunt. Pour les deux exercices suivants, les montants restant à investir devraient se porter à 10,9 M€ puis 7,1 M€, dont 11,5 M€ financés par des emprunts obtenus ou à obtenir, le solde étant financé sur ressources propres.</p> <p>L'émission des Actions Nouvelles est destinée à fournir au Groupe des moyens supplémentaires pour financer ses investissements à horizon 2018, plus particulièrement à travers les axes stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le développement du réseau de points de ventes boulangeries et ateliers de cuisson pour un montant de 2,0 M€ ;• L'accompagnement de la croissance de la vente aux clients grands comptes (dont GMS) avec, au niveau du site de production, l'investissement dans une nouvelle ligne pour Moricettes® pour un montant de 2,0 M€ et l'acquisition d'autres immobilisations pour un montant de 0,5 M€, et le financement de la croissance pour 1,5 M€ ; et• La diversification vers l'eau minérale avec la construction d'une usine d'embouteillage et les dépenses de commercialisation pour un montant total cumulé de 1,2 M€. <p>En cas de souscription à hauteur de 75% de l'Offre en bas de la fourchette de prix et en dehors de financements complémentaires de type bancaire ou crédit-bail, la Société serait contrainte de revoir son programme d'investissement à la baisse et affecterait les fonds levés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1,0 M€ pour le développement du réseau de points de vente ;• 1,1 M€ pour la ligne Moricettes®, et 1,5 M€ pour le financement de la croissance ; et• 1,0 M€ pour la source d'eau minérale.

<p>E.3 Modalités et conditions de l'Offre</p>	<p><u>Fourchette indicative de prix révisée</u></p> <p>Le prix des actions dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>La fourchette indicative de prix est fixée entre 5,10 et 6,90 par action. Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.</p> <p>Sur la base du point médian de la fourchette de prix, la capitalisation boursière théorique de la Société à l'issue de l'Offre, hors Clause d'Extension, s'élèverait à 30,7 M€.</p> <p><u>Modalités de souscription</u></p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 26 novembre 2015 à 18 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et pour les achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Teneur de Livre au plus tard le 26 novembre 2015 à 18 heures (heure de Paris).</p> <p><u>Révocabilité des ordres</u></p> <p>Compte tenu de la prorogation de la date de clôture de l'OPO les ordres émis dans le cadre de l'OPO sont révocables jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre, soit le 26 novembre 2015.</p> <p><u>Calendrier indicatif</u></p> <table border="0"> <tr> <td>18 novembre 2015</td> <td>Visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note complémentaire au Prospectus</td> </tr> <tr> <td>19 novembre 2015</td> <td>Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les nouvelles modalités de l'Offre Diffusion par Euronext de l'avis relatif aux nouvelles modalités de l'Offre</td> </tr> <tr> <td>26 novembre 2015</td> <td>Clôture de l'OPO et du Placement Global, sauf clôture anticipée</td> </tr> <tr> <td>27 novembre 2015</td> <td>Centralisation de l'OPO Décision du conseil d'administration fixant les conditions définitives de l'Offre et l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles allouées dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1^{ère} cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris</td> </tr> <tr> <td>1er décembre 2015</td> <td>Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global Constatation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration</td> </tr> <tr> <td>2 décembre 2015</td> <td>Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris</td> </tr> </table>	18 novembre 2015	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note complémentaire au Prospectus	19 novembre 2015	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les nouvelles modalités de l'Offre Diffusion par Euronext de l'avis relatif aux nouvelles modalités de l'Offre	26 novembre 2015	Clôture de l'OPO et du Placement Global, sauf clôture anticipée	27 novembre 2015	Centralisation de l'OPO Décision du conseil d'administration fixant les conditions définitives de l'Offre et l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles allouées dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1 ^{ère} cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris	1er décembre 2015	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global Constatation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration	2 décembre 2015	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris
18 novembre 2015	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note complémentaire au Prospectus												
19 novembre 2015	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les nouvelles modalités de l'Offre Diffusion par Euronext de l'avis relatif aux nouvelles modalités de l'Offre												
26 novembre 2015	Clôture de l'OPO et du Placement Global, sauf clôture anticipée												
27 novembre 2015	Centralisation de l'OPO Décision du conseil d'administration fixant les conditions définitives de l'Offre et l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles allouées dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1 ^{ère} cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris												
1er décembre 2015	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global Constatation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration												
2 décembre 2015	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris												
<p>E.6 Montant et pourcentage de la dilution</p>	<p><u>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres proforma</u></p> <p>A titre indicatif, sur la base des capitaux propres proforma au 31 mars 2015, ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la Société, et du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du visa sur le Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'augmentation de capital, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers sur la prime d'émission), étant précisé qu'à la date du présent document, il n'existe pas d'instruments dilutifs :</p> <p><i>Quote-part des capitaux propres par action (en Euros)</i></p> <table border="1"> <tr> <td>Avant réalisation de l'Offre</td> <td>2,83 €</td> </tr> <tr> <td>En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre</td> <td>3,30 €</td> </tr> <tr> <td>Après réalisation de l'Offre et avant exercice de la Clause d'Extension</td> <td>3,44 €</td> </tr> <tr> <td>Après réalisation de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension</td> <td>3,52 €</td> </tr> </table> <p><u>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</u></p> <p><i>Néant</i></p>	Avant réalisation de l'Offre	2,83 €	En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	3,30 €	Après réalisation de l'Offre et avant exercice de la Clause d'Extension	3,44 €	Après réalisation de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension	3,52 €				
Avant réalisation de l'Offre	2,83 €												
En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	3,30 €												
Après réalisation de l'Offre et avant exercice de la Clause d'Extension	3,44 €												
Après réalisation de l'Offre, après exercice de la Clause d'Extension	3,52 €												